

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : 23 OCT. 2023

Séance du 12 octobre 2023

Date de convocation : 28 septembre 2023
Date d'affichage : 28 septembre 2023

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Jacques Natta, Séverine Maugan-Curnier, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Jean-Louis Robert, Alain De Villebonne, Mylène Garcin, Gregory Risbourg, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Alain Gueydon, François Bonnet, Brigitte Margallan, Nicolas Salerno, Béatrice Paumier-Lallemand, Nathalie Le Bouc, Jean-Luc Borel (Présent de la délibération n°1 à la délibération n°6, Absent à la délibération n°7, Présent de la délibération n°8 à la délibération n°24), Franck Laroche, Richard Rouzet, Serge Robin, Brigitte Pascal-Freytag, Josiane Maurin,

Procurations de : Eve Maurel à Alain Gouirand, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Pierre Aubois à Geneviève Jean, Mariane Domeizel à Samantha Khalizoff, Rose-Marie Dumontier à Jean-Luc Borel, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch

Absents Et Excusés : Géraud De Sabran Pontevès, Philippe Egg, Michel Partage, Anne-Marie Dauphin, Romain Brette, Jean-Paul Grouiller,

Madame Nathalie Le Bouc est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2023-092
Parc d'Activités Le Revol - cession du lot 4-1 à la société PYTHEAS

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-37 ;

Vu la délibération n°2007-010 du 25 janvier 2007 approuvant le cahier des charges de cession des lots du Parc d'Activités Le Revol ;

Vu la délibération n°2007-022 du 19 mars 2007 approuvant le règlement de commercialisation des lots du Parc d'Activités Le Revol ;

Vu la délibération n°2007-034 du 7 juin 2007 approuvant le prix de vente des terrains ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu l'avis de la direction départementale des finances publiques de Vaucluse du 21 avril 2021 ;

Dans le cadre du développement de la zone d'activités Le Revol à La Tour d'Aigues, COTELUB continue la commercialisation des lots de cette zone d'activités.

La société PYTHEAS souhaite acquérir le lot 4.1 d'une superficie de 1226 m² (parcelle G1796) situé au sein du parc d'activités du Revol afin d'y implanter l'activité de la société ECD (actuellement localisée à Paris) et de la société SCALA (locataire d'un local situé dans la zone d'activité du Revol).

Cette acquisition permettra au dirigeant des deux sociétés de réunir les deux activités sur un même site.

Conformément aux tarifs adoptés par le conseil communautaire, le prix de vente est de 41.50 € HT le m² soit 50 879 €.

Ce prix de vente est égal à celui déterminé par l'avis de la direction départementale des finances publiques de Vaucluse (dit avis des Domaines).

La vente sera effectuée par acte notarié. Elle pourra faire l'objet au préalable d'un compromis de vente ou d'une promesse de vente, lesquelles pourront être assorties de conditions suspensives. A défaut de réalisation de ces conditions, la vente ne sera pas conclue.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'autoriser la cession du lot 4-1 du Parc d'Activités Le Revol, d'une superficie de 1 226 m², à 41,50 € HT le m², soit 50 879 € à la société PYTHEAS,
- De l'autoriser à signer le compromis de vente ou la promesse de vente ;
- De l'autoriser à signer l'acte de vente ;
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **D'autoriser** la cession du lot 4-1 du Parc d'Activités Le Revol, d'une superficie de 1 226 m², à 41,50 € HT le m², soit 50 879 € à la société PYTHEAS,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le compromis de vente ou la promesse de vente ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'acte de vente ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Nathalie Le Bouc
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président

